

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE LONGUYON

Procès verbal de délibération du
Conseil d'Administration
du 19 JUIN 2014

Le dix neuf JUIN Deux Mille quatorze, à 9 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de LONGUYON, convoqués par lettre du 13 JUIN 2014, se sont réunis en Mairie de Longuyon.

Étaient présents : Mmes et Mrs JACQUE Jean-Pierre, POPLINEAU Monique, SAILLET Josette, PERCHERON Caroline, BORASO Michèle, LEROY Annick, FURLANI Annie, TROGNON Raymond, CAPUANO Yvette, GOEURY Colette, MASSA Jean-Marie, TROMBINI Anne-Marie, DELVILLE Hélène, THOMANN Michèle, CHOLLE Maurice.

Pouvoirs : Mme STUPKA M à Mme FURLANI A
MME THOMAN à Mme POPLINEAU à compter de la 7^{ème} question mise à l'ordre du jour.

Absents : Mr Claude LAMBERT

1ère délibération : Installation du Conseil d'Administration et élection du Vice Président

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, le Président installe les nouveaux membres du Conseil d'Administration et propose au Conseil la candidature de Monique POPLINEAU comme vice présidente.

Un appel à candidature a été réalisé. Aucune autre candidature n'a été proposée.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Monique POPLINEAU est élue Vice Présidente.

Les membres du conseil d'administration du CCAS sont :

Mmes et Mrs JACQUE Jean-Pierre, POPLINEAU Monique, SAILLET Josette, LAMBERT Claude, PERCHERON Caroline, BORASO Michèle, LEROY Annick, FURLANI Annie, STUPKA Monique, TROGNON Raymond, CAPUANO Yvette, GOEURY Colette, MASSA Jean-Marie, TROMBINI Anne-Marie, DELVILLE Hélène, THOMANN Michèle, CHOLLE Maurice.

2ème délibération : Délégations du Conseil d'Administration au Président

Il appartient au Conseil d'Administration de déléguer au Président un certain nombre de compétences prévues à l'article 21 du décret 95-562 du 6 Mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale :

- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en procédure adaptée en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Conclusion des contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres afférentes;
- Fixation des rémunérations et règlements des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Exercice au nom du CCAS des actions en justice ou de défense dans les actions intentées contre lui dans tous ses domaines de compétence.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- DELEGUE au Président ces compétences.

3ème délibération : Règlement intérieur

Après avoir pris connaissance du règlement intérieur dans sa forme initiale, et les remarques quant au délai franc de trois jours de Mr TROGNON. Il lui a été rappelé que les trois jours correspondait à un délai légal et qu'il ne pouvait y être dérogé.

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- ADOPTE ledit règlement
- DIT qu'il pourra être révisé lors d'une prochaine séance

4ème délibération : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le Président propose d'élire quatre membres pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du CCAS.

Le Conseil d'Administration désigne, à l'unanimité, les membres de la Commission d'Appel d'Offres selon les résultats suivants :

M JACQUE, Président

Titulaires : M CHOLLE- Mmes POPLINEAU ,SAILLET, STUPKA
 Suppléants : M MASSA- Mmes FURLANI, PERCHERON, LEROY

Annie FURLANI demande pourquoi elle n'a pas été désignée titulaire au sein de la CAO. Le président a rappelé que les propositions sont de son ressort.

5^{ème} délibération : Compte Administratif 2013

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,
 A l'unanimité

- **VOTE ET ARRETE** les résultats du Compte Administratif 2013 du CCAS qui s'équilibre comme suit :

| LIBELLE | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
|---------------------------|--------------------|-----------|----------------|-------------------|------------|-------------------|
| | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES |
| Résultats reportés | | 24 167,16 | | 326 880,03 | | 351 047,19 |
| Résultats affectés 1068 | | | | | | |
| Opérations de l'exercice | 30 891,33 | 49 111,98 | 601 468,30 | 648 935,60 | 632 359,63 | 698 047,58 |
| TOTAUX | 30 891,33 | 73 279,14 | 601 468,30 | 975 815,63 | 632 359,63 | 1 049 094,77 |
| Résultats de clôture | | 42 387,81 | | 374 347,33 | | 416 735,14 |
| Restes à Réaliser | 166 579,40 | | | | 166 579,40 | |
| TOTAUX CUMULES | 166 579,40 | 42 387,81 | | 374 347,33 | 166 579,40 | 416 735 14 |
| RESULTATS exercice | 124 191 ,59 | | | 374 347,33 | | 250 155,74 |

6^{ème} délibération : compte de gestion 2013

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013,
 Considérant que les opérations sont régulières,

Le Conseil d'Administration,
 A l'unanimité,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le comptable ayant exercé au cours de la gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Mme THOMAN Michèle quitte la séance et laisse un pouvoir à Mme POPLINEAU Monique.

7^{ème} délibération : Budget Supplémentaire 2014

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
 A l'unanimité

- **EST D'AVIS D'APPROUVER** le Budget Supplémentaire 2014 du CCAS ci-joint et se présentant ainsi :

Section d'investissement :

Dépenses : 399 855,14 €

Recettes : 399 855,14 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 250 155,74 €

Recettes : 250 155,74 €

8ème délibération : Subventions et demande d'aide financière

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

- **SE PRONONCE** en faveur d'une aide pour
Un sourire Handicap pour un montant de 150 € à l'unanimité
-
- **ECARTE**
- **Avec 14 voix pour et 1 Contre**, la demande d'aide financière pour frais d'obsèques

9ème délibération : candidature à l'opération Bourse au Permis de Conduire

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

Avec 15 voix pour et 1 abstention

- **DECIDE** de retenir 2 candidatures et de mettre en attente une troisième.

10ème délibération : transformation de poste suite à avancement de grade

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

A L'unanimité

- **DECIDE** d'approuver la transformation de poste suite à l'avis favorable de la CAP en date du 18/02/2014, passant ainsi du grade d'adjoint technique 2ème classe à adjoint technique de 1ère classe à compter du 1er JUILLET 2014